

Le 13 décembre 2021

Élections 2022

- comité directeur
- commission de contrôle

Vous allez procéder au vote pour le renouvellement des membres du comité directeur et de la commission de contrôle de l'association sportive, culturelle et d'entraide de l'environnement des Côtes-d'Armor (ASCEE 22).

Comité directeur
5 postes à pourvoir
4 candidatures

✓ Commission de contrôle 2 postes à pourvoir 2 candidatures

Le mandat des élus au comité directeur est de 6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans. Le mandat des élus à la commission de contrôle est de deux années.

<u>Le vote aura lieu uniquement par correspondance</u>. La date butoir est fixée au **jeudi 6 janvier 2022.**

Le dépouillement du scrutin sera effectué le vendredi 14 janvier 2022 par des adhérents extérieurs au comité directeur.

<u>Procédure du vote par correspondance</u> : (enveloppes non fournies)

- 1. <u>Insérer votre bulletin dans une première enveloppe vierge</u> :
 - aucune mention apparente sur celle-ci sous peine de nullité.
- 2. Cette première enveloppe sera introduite dans une deuxième enveloppe :
 - vous y indiquerez vos nom, prénom, n° de carte d'adhérent
 - et la mention « élections ASCEE 2022 ».

Cette deuxième enveloppe sera fermée.

3. Vous adresserez votre vote pour le 6 janvier 2022 :

ASCEE 22 – DDTM – Élections - 1 rue du parc – CS 52256 - 22022 Saint-Brieuc cédex

Votre correspondant pourra regrouper les enveloppes.

Merci.

Pour le comité directeur ASCEE 22 Laëtitia RANNOU